

221C2027
FR0000127771-FS0664

9 août 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 août 2021, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 août 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 58 155 948 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et 5,08% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	2 143 488	0,19	2 143 488	0,19
Détention (par assimilation)	56 012 460	5,05	56 012 460	4,90
Total Société Générale	58 155 948	5,25	58 155 948	5,08

Ce franchissement de seuil résulte de la réception d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 52 468 350 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 7 *calls* listés à dénouement physique portant sur 179 900 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 17 septembre 2021 et le 17 juin 2022, à des prix unitaires par action compris entre 28 € et 40 € ;
- une position acheteuse sur 6 contrats d'achat à terme portant sur 49 352 394 actions VIVENDI, dénouables à tout moment entre le 1^{er} juin 2022 et le 9 octobre 2025 ;
- une position acheteuse sur 5 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 2 439 156 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 20 août 2021 et le 3 juin 2025 à des prix unitaires par action compris entre 19,47 € et 29,50 € ;
- une position vendeuse sur 12 *put* listés à dénouement physique portant sur 496 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance entre le 17 septembre 2021 et le 15 décembre 2023 à des prix unitaires par action compris entre 23 € et 34 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 108 362 135 actions représentant 1 144 155 695 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 544 110 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 3 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 2 932 276 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'entre le 1^{er} juin 2023 et 2 juin 2025 ;
- une position acheteuse sur 1 *contract for difference* à dénouement en espèces portant sur 21 548 actions VIVENDI ;
- une position acheteuse sur 4 *equity linked swap* à dénouement en espèces portant sur 483 833 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 16 août 2021 au prix unitaire par action 28 € ;
- une position vendeuse sur 1 *call warrant* listé à dénouement en espèces portant sur 36 514 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 17 septembre 2021 au prix unitaire par action de 30 € ; et
- une position vendeuse sur 2 *put warrant* listé à dénouement en espèces portant sur 69 939 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 3 janvier 2033 au prix unitaire par action de 33,84 €.
